

hannut actu

N° 110 - MAI 2018
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

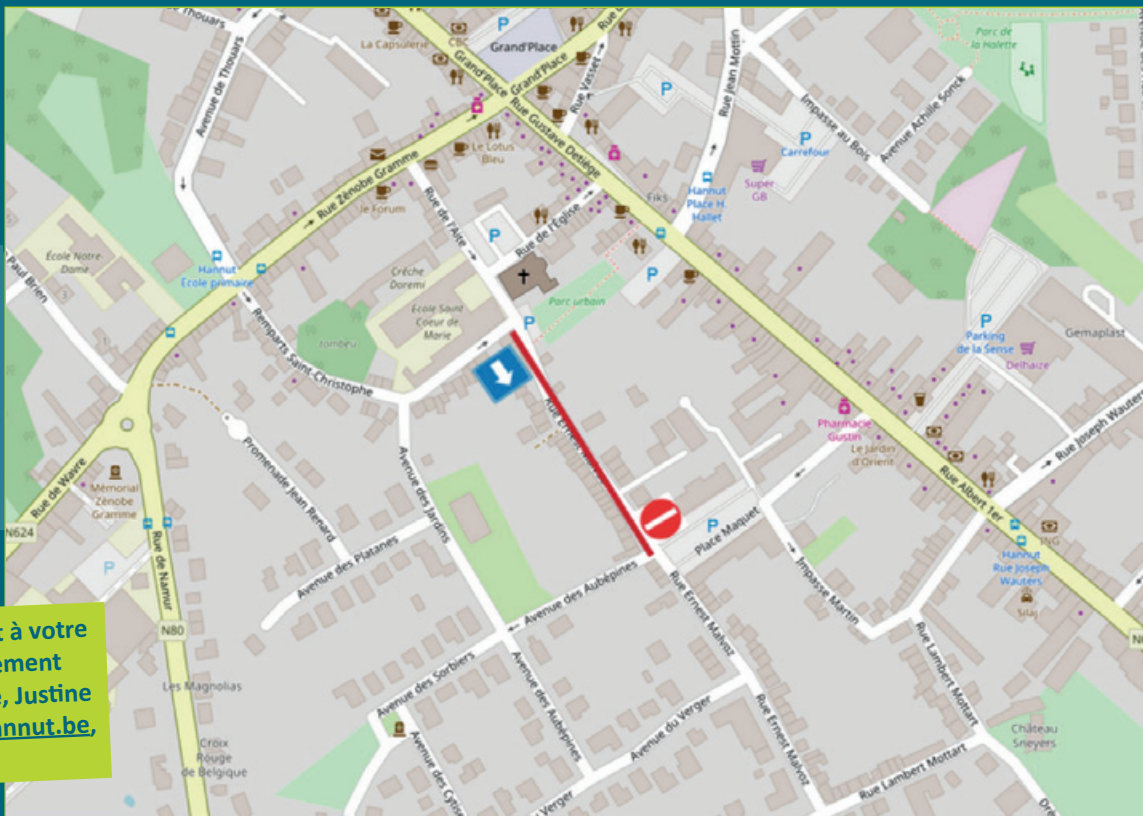
Mise en sens unique d'une partie de la rue Ernest Malvoz

En sa séance du 22 février 2018, le Conseil communal a arrêté la mise en sens unique de la partie de la rue Ernest Malvoz comprise entre les Remparts Saint-Christophe et l'Avenue des Aubépines.

A partir du 25 mai 2018, la circulation sur ce tronçon se fera donc dans le sens Remparts Saint-Christophe >>> Avenue des Aubépines.

La circulation dans la rue Ernest Malvoz ayant toujours été malaisée du fait de son étroitesse, nous espérons que cette mesure fluidifiera et améliorera la circulation dans le quartier du Vicinal, notamment pendant les heures d'entrée et sortie scolaires.

Nos services administratifs sont à votre disposition pour tout complément d'information (Service Mobilité, Justine Marneffe, justine.marneffe@hannut.be, 019/51.93.52).



Reprise des activités du Bibliobus sur la région de Hannut

Le service avait été interrompu depuis plusieurs mois, le temps que la transition se fasse entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, ancien opérateur du bus, et la Province de Liège, qui reprend à la fois le véhicule mais également le personnel affecté au service.

En 2017, la Province de Liège et sa Bibliothèque itinérante se sont attelées à négocier la reprise du bus et du personnel (un bibliothécaire et un chauffeur) de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui circulait dans les communes de Braives, Burdinne, Hannut, Geer, Lincent et Wasseiges et assurait un total de 32 haltes.

Ce lundi 14 mai marque le retour du bibliobus dans la région de Hannut.

Il permet de nouveau à la population de venir le visiter 2 fois par mois. Il est ouvert à toutes et à tous, et pour 6 euros par an, il met à disposition de son public entre 3.000 et 4.000 livres, une quinzaine de revues pour adultes et enfants, une large collection de livres en grands caractères, des livres jeunesse en multiples exemplaires,... Il donne également accès aux collections de la Bibliothèque Chiroux et d'autres bibliothèques grâce à la carte PASS et au prêt interbibliothèques, aux livres numériques via des plateformes en ligne telles que Bibliovox et Lirtuel, ainsi qu'aux formations en ligne proposées par la plateforme de formation Vodeclit.



Les horaires de passage du Bibliobus sont consultables sur le site de la Ville de Hannut <http://www.hannut.be/culture/bibliobus> et de la Province de Liège <http://www.provincedeliege.be/fr/bibliobus>



SOMMAIRE

Page 1

- Rue Ernest Malvoz mise en sens unique
- Bibiobus

Page 2

- Elections communales et provinciales
- Ecoles communales
- La consultation ONE a déménagé
- Guêpes, frelons, abeilles... que faire ?
- Accessibilité des services communaux
- Cavaliers sur la voie publique

Page 3

- La Galerie d'art du Château Mottin
- Plan Canicule
- Recherche d'experts
- Spectacle pour les tout-petits
- Noces d'or et de brillant
- Commission d'histoire locale
- Infor Jeunes

Page 4

- Agenda
- Carnet rose

Imprimé sur papier recyclé



Bonne lecture !



→ ACTU' INFOS

Elections communales et provinciales du 14 octobre 2018

Le 14 octobre 2018, vous élirez vos représentants pour les conseils communaux et provinciaux.

Ce scrutin sera l'occasion d'inaugurer plusieurs nouveautés :

1. La promotion du don d'organes :

Les élections constituent un moment particulièrement propice à la sensibilisation puisqu'elles mobilisent massivement la population. Les communes sont désormais obligées de permettre l'inscription comme donneur d'organes le jour des élections locales.

Le 14 octobre 2018, vous aurez l'occasion de vous inscrire comme donneur d'organes.

2. Le volontariat pour la fonction d'assesseur :

Après différentes expériences positives, le volontariat pour la fonction d'assesseur a été introduit afin de permettre à tout un chacun de poser sa candidature pour devenir membre d'un bureau électoral.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans l'organisation de ce moment de démocratie, contactez l'administration communale qui vous indiquera comment poser votre candidature à la fonction d'assesseur.

3. Suppression de l'effet dévolutif de la case de tête :

Désormais, les votes exprimés en case de tête ne seront plus redistribués vers les candidats. Si vous votez en case de tête, votre voix va vers la liste. Si vous souhaitez soutenir un ou plusieurs candidats, il convient de rougir la/les case(s) au regard de son/leur nom.

4. Retour au vote papier

En 2018, le vote électronique ne sera plus utilisé en Wallonie. Pour certains citoyens, le retour au vote papier sera une première. Pour les aider, une série d'outils sont mis à disposition afin d'accompagner tout électeur dans le choix de ses représentants.

5. Qui peut voter le 14 octobre 2018 ?

Pour les élections communales :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- ✓ avoir 18 ans accomplis le jour des élections,
- ✓ jouir de ses droits civils et politiques,
- ✓ être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

En plus, pour tous les citoyens étrangers :

✓ Être inscrit sur le registre des électeurs communaux avant le 31 juillet 2018. Pour ce faire, il faut introduire un formulaire de demande d'inscription avant le 31 juillet 2018. Ce formulaire est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site electionslocales.wallonie.be

Pour les **citoyens non ressortissants d'un pays de l'Union européenne**, il faut également être en possession d'un titre de séjour légal depuis le 31 juillet 2013 au plus tard et avoir résidé de manière ininterrompue dans une commune belge depuis cette date, et signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Pour les élections provinciales :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- ✓ avoir 18 ans accomplis le jour des élections,
- ✓ jouir de ses droits civils et politiques,
- ✓ être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

Les ressortissants étrangers issus ou non d'un pays membre l'Union européenne ne peuvent y participer.

6. La démocratie, pas sans moi !

En Belgique, le vote est obligatoire. Il s'agit d'un droit acquis de haute lutte, un acte citoyen fondamental.

7. S'informer sur les élections :

Vous avez encore des questions au sujet des élections ?

N'hésitez pas à consulter le portail <http://electionslocales.wallonie.be/> ou à contacter le service Population de la commune au 019/51.93.96 ou 97.

Vous y trouverez une multitude d'informations, et au soir du 14 octobre, vous pourrez consulter et visualiser les résultats en temps réel, en fonction de l'évolution du dépouillement.

Guêpes, frelons, abeilles, hannetons, bourdons



que faire ?

Avec l'arrivée des beaux jours

nos jardins voient le retour de nombreux insectes.

Pour le citoyen, il est parfois difficile de les différencier et surtout de reconnaître ceux qui sont protégés de ceux qui peuvent être détruits.

Les pompiers ne peuvent intervenir pour les abeilles, frelons et bourdons qui sont des espèces protégées. En cas de danger avéré, les pompiers pourront intervenir face à ces espèces au moyen d'une procédure spécifique.

En cas d'interventions, les pompiers disposent de tout le matériel nécessaire pour traiter tous les cas de figure. Vous pouvez également faire appel à des sociétés spécialisées.

Pour les situations non urgentes, tout déplacement des pompiers, même s'ils n'ont pas détruit le nid, sera facturé 73,31€ TVAC. En cas d'urgence, les interventions seront facturées au prix coûtant des moyens envoyés. **Contact : en cas d'urgence le 112 sinon formez le 019/605 420**

Cavaliers et attelages sur la voie publique : quelles règles respecter ?

Comment réagir lorsque l'on rencontre un cavalier sur la voie publique ?

Bien que le code de la route soit assez explicite à ce sujet, beaucoup d'usagers ne savent pas répondre à cette question. Afin d'inciter le grand public à adopter une meilleure approche des cavaliers, il nous semble opportun de reprendre les principales règles en la matière.

Les cavaliers et meneurs sont considérés comme usagers faibles et doivent donc être traités de la sorte. D'abord, les conducteurs doivent ralentir à l'approche des chevaux ; si les animaux montrent des signes de frayeur, ils doivent s'arrêter.

Même si tout cavalier ou meneur est censé rester maître de ses animaux, il faut rappeler ici que les chevaux, comme tous les animaux, peuvent avoir des réactions imprévisibles ; les conducteurs dépassant des animaux déjà effrayés ne font qu'aggraver la situation. Cette règle de ralentir ou de s'arrêter à l'approche des animaux est valable pour tous les usagers, même les cyclistes qui ne se rendent pas toujours compte du danger. Enfin, lorsque les usagers dépassent des chevaux, ils doivent prévoir une distance suffisante (environ 1 mètre) même à allure réduite.

Il est également interdit d'effrayer les animaux par le bruit, il est donc interdit de klaxonner ou d'arriver avec la musique à haut volume à proximité des cavaliers et meneurs. Certaines personnes, bien intentionnées, donnent un petit coup de klaxon pour prévenir les cavaliers ou meneurs, malheureusement cette bonne intention peut entraîner des réactions de peur chez l'animal et est donc également à éviter.



Ecoles communales

BIENVENUE À LA DICTÉE DU BALFROID ! Ecole de Moxhe

2 élèves de notre petite école étaient en finale et ont brillamment réussi avec moins de 5 fautes !

Toutes nos félicitations à Laure et Adrien, à leurs enseignants ainsi qu'aux parents.

Le concours, convivial et ludique, éveille les enfants à la richesse de la langue française et à son orthographe. Organisé en association avec l'asbl d'enseignants "Le Balfroid", il est parrainé par le Ministère et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Cellule Culture-Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ville de Liège, la province de Liège, la province de Luxembourg, la Commission Communautaire Française.



"TOUS EN SCÈNE" à l'école de Lens-St-Remy

Le mois dernier les parents et amis de l'école de Lens-Saint-Remy furent conviés à trois soirées

théâtrales. En effet, vu la population grandissante de cette implantation, il a fallu répartir les différentes représentations sur trois jours : la première soirée étant réservée au 3e maternelle et au degré inférieur du primaire, la seconde au degré moyen et, la dernière, au degré supérieur. Chacune d'entre elles fut un véritable succès où rires et émotions étaient au programme.

Le théâtre est une culture qui ne se construit pas en un an. Un travail préparatoire est essentiel pour aider les élèves à maîtriser les bases de cet art. C'est pourquoi, depuis plusieurs années maintenant, toute l'équipe pédagogique de l'école de Lens-Saint-Remy s'est investie dans ce projet de grande envergure. Le public, ravi, voit les progrès phénoménaux des enfants se développer au fil du temps. Ceux-ci sont de plus en plus à l'aise sur scène, sont capables de mémoriser des textes de plus en plus complexes et de jouer des scènes de plus en plus longues. Le théâtre est un projet riche, ambitieux et fédérateur où les enfants ne sont pas spectateurs mais acteurs, et construisent ainsi leurs plus beaux souvenirs de demain.



La consultation ONE de Hannut a déménagé...

📍 **Nouvelle adresse : rue de l'Aîte, 3. CPAS, dans les anciens locaux de la crèche Doremi**

Horaire des consultations médicales :

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} MARDI de 10 à 12h

2^{ème} vendredi de 9 à 11h

4^{ème} lundi de 9 à 11h

4^{ème} jeudi de 14 à 16h

Sur rendez-vous uniquement au 0499/57/26/53. Barbara Gilis

Permanences : jeudi de 10 à 12h, sans rendez-vous

consultations : 019/63.03.88



Votre administration communale demeure plus accessible

**Pour s'adapter à vos horaires,
Pour renforcer le service rendu au citoyen,
Pour harmoniser les horaires de nos différents services,
Pour organiser adéquatement le suivi de dossiers plus complexes,
Pour vous rencontrer en dehors des heures normales d'ouverture,
Depuis le 1er janvier 2017, nous vous accueillons :**

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8h30-12h15	Sur rendez-vous
MARDI	8h30-12h15	Fermé au public
MERCREDI	8h30-12h15	14h-16h
Population/Etat Civil : 8h30 - 16h sans interruption		
JEUDI	8h30-12h15	Sur rendez-vous (horaires tardifs)
VENDREDI	8h30-12h15	Sur rendez-vous
SAMEDI	9h-11h30 (Uniquement les services « Cadre de vie et Population/Etat civil » pour les opérations courantes*)	/

* Renouvellement ou demande de documents d'identité (passeports, carte d'identité, permis), certificats (domicile, composition de ménage, extrait du casier judiciaire), changement d'adresse, renseignements urbanistiques simples réservés aux citoyens (procédure, situation d'un terrain, consultation des enquêtes publiques et informations sur les containers à puces)

PRISE DE RENDEZ-VOUS tous les jours (8h30-12h15 et 14h-16h) au :

- 019/51 93 96 ou 019/51 93 97 (Population – Etat civil)
- 019/63 05 13 (Cadre de vie)
- 019/51 93 86 (Affaires sociales)
- 019/51 93 85 (Logement)

Administration communale - rue de Landen 23 - 4280 Hannut
Maison du Social - rue de Landen 19 - 4280 Hannut



→ ACTU' INFOS



LA GALERIE D'ART
DU CHATEAU MOTTIN a
30 ans !

Venez fêter cet évènement avec nous !

Vendredi **8 juin 2018** à 19h30
Rue de Landen, 23, 4280 Hannut

A cette occasion, le Centre culturel présentera les
œuvres picturales de l'artiste parisien,
Clément BALENSI



Plan Canicule

La Ville de Hannut réitère pour la
quatorzième année consécutive le
"Plan Canicule".

Chaque jour, lors de périodes de
canicule (conditions déterminées par
le Fédéral), les pompiers de la zone de
secours de Hesbaye prennent contact
avec les **personnes âgées et isolées**
préalablement inscrites via le service
social communal ou le CPAS afin de
s'inquiéter de leur état de santé.

Pour tout renseignement concernant
ce "Plan Canicule" ou pour vous inscrire,
vous pouvez téléphoner au service social
de la Ville au 019/51 93 86.



Le Service Régional
des Calamités est à la
RECHERCHE d'experts :
immobiliers, automobiles,
agricoles et forestiers,

en vue d'assurer le contrôle des demandes
d'interventions financières
pour la réparation de dommages causés par
des calamités naturelles publiques.

Un avis de marché public se trouve sur enot.be
ainsi que sur le portail des **pouvoirs locaux**.
Les personnes intéressées peuvent se rendre
sur les 2 sites précités afin d'obtenir toutes les
informations utiles.

Date limite :

La date limite pour déposer son offre est fixée au
29 mai 2018 à 10h.

Pour de plus amples informations :
Service régional des calamités
(SPW - Pouvoirs locaux) :

calamites.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be
081/32.32.00

Commission
d'histoire locale
ville de
hannut

Naissance du marché hebdomadaire de Hannut

C'est en sa séance du 4 janvier 1876 que l'administration communale de
Hannut a arrêté qu'un marché aux bétails, grains, pommes de terre et
graines aura lieu le jeudi de chaque semaine, jour de la foire aux chevaux.
La première édition voit le jour le jeudi 3 février. Le marché débute alors
vers 10 heures du matin après l'arrivée des trains de Huy et de Landen

et se termine à midi.

Une mercuriale sera faite par une commission composée de cinq membres après chaque marché et
publiée par la voie des journaux locaux.

Au début de l'année 1900, le marché hebdomadaire fut institué le lundi.

Il ouvre ses portes dès 5 heures du matin.

Ce marché hannutois eut un succès immédiat
qui dépassa toutes les espérances des édiles
de la ville de Hannut.

Le marché rassemble une foule considérable
venant des villages et communes avoisinantes.
La charmante place de Hannut se prête
admirablement bien à l'organisation de ce
marché.

Les hannutois sont renommés pour leur
caractère hospitalier, les étrangers y sont
toujours les biens reçus.

Les exposants, les négociants, les hôteliers,
les aubergistes, les cafés profitent de cette
activité du marché qui se voudrait un des
plus grands de Belgique !

**Information au niveau du prix des produits
en 1913 :**

Kilo de beurre : 3.40 francs (0,08 €)

Quarteron d'œufs : 3.90 francs (0.10 €)

Lapins : 1.75 francs (0.04 €)

Couple de poulets : 1.80 (0.04 €)

Porcs gras : 1.20 francs (0.03 €) le kilo

Cochons de lait : entre 20 et 28 francs pièce
(0.50 € et 0.69 €)

Truies pleines : entre 125 et 160 francs pièce
(3.10 € et 3.97 €).



SPECTACLE pour **tout-petits** de 18 mois à 3 ans

Samedi 2 juin 2018 à 10h30



à la Bibliothèque
communale de Hannut
Rue de Landen, 43

Entrée gratuite

Réservation indispensable
au 019/51 23 16

MADAME CHIPOTELÉE

de et par Julie et Émilie
de la Maison du Conte de Jodoigne

Madame Chipotelée

voit tout en gris...

jusqu'à ce que Paulette frappe à sa porte.

Paulette n'est pas venue les mains vides !

Elle porte une sorte de robe un peu étrange qui
ressemble à un tapis. Qu'est-ce qui s'y cache ?

Ouverture de la bibliothèque :
Lu et Sa 9h-13h,
Je et Ve 13h30-18h, Me 9-18h



Bienvenue
chez nous,
vous êtes chez vous.



**Noces ...
de Brillant**

d'Or

Monsieur Bagniet Jean et
Madame Glauden Raymonde
Ils se sont mariés
le 20 juin 1953 à Rixensart

Monsieur Lefèvre Jean et
Madame Renard Marie-Louise
Ils se sont mariés
le 18 mai 1968 à Abolens



ET APRÈS, JE FAIS QUOI ?

ATELIER

Rédaction d'un CV, de la lettre
de motivation et préparation
à l'entretien d'embauche
Formule courte de 2 matinées
par semaine

Tu as terminé tes études et tu souhaites te lancer
dans le monde du travail ?

Connais-tu les étapes à suivre ?

La **MIRHW** et l'**EPN Hannut**, en collaboration
avec **Infor Jeunes Hannut** peuvent te conseiller
et t'aiguiller dans les démarches.

**INFOR
JEUNES
HANNUT**



**EPN
HANNUT**



Infor Jeunes Hannut
Route de Tirlemont 51,
4280 Hannut 019/630 530
EPN.Hannut@gmail.com



AGENDA des festivités hannut est à vous

Mai - Juin 2018

Les Petits Marchés Artisansaux ville de hannut

Chaque **PREMIER DIMANCHE du mois d'avril à octobre**
80 à 100 artisans

GRAND PLACE
de 10h00 à 17h00

VILLE DE HANNUT - Office du Tourisme - 019/51 91 91
tourisme@hannut.be - <http://petitsmarches.hannut.be>

L'AP de l'école Notre Dame Cras-Avernas vous invite à sa

Bourse aux jouets, vêtements et matériel de puériculture

Dimanche 3 juin
de 10h à 16h
A l'école Saint Cœur de Marie de Hannut
Rue de l'Aite n°1

Bar et pains saucisse

Emplacement 1 table brasseur 5€
Inscription: bourse.eclica@outlook.be

La PLAZA
14 JUIN - 15 JUIN

THIS SUMMER IN HANNUT
GRAND PLACE

du **14 JUIN** au **15 JUILLET**

ANIMATIONS ACTIVITES
COCKTAIL BAR

ANIMATIONS kids DÉFILÉ MODE
CONCERTS & QUIZZ

ECRAN GEANT FOOTBALL
SPORT FITNESS

INFO ++
WWW.LA-PLAZA.BE

- 24/05** • **PORTES OUVERTES À L'ÉCOLE DE MOXHE**
de 15h à 18h – 019/69.81.16 – 0495/77.71.45
- Du **25/05** au **10/06** • **LA FETE DES VOISINS**
tourisme@hannut.be – 019/51 91 92 – Office du tourisme de Hannut - Hannut
- Du **25/05** au **26/05** • **FÊTE DU SUREAU**
Maison des Jeunes de Hannut – 019/51 33 16 – contact@mjhannut.be
- 1/06** • **BARBECUE ANNUEL**
Maison de la Laïcité – rue Albert 1^{er} 112 – 19h – réservation 0473/78.55.01
- 2/06** • **FANCY-FAIR À L'ÉCOLE DE LENS-SAINT-REMY**
A partir de 13h – 019/51.31.23 – 0475/69.64.49
- 2/06** • **FANCY-FAIR ET SOUPER À L'ÉCOLE DE MOXHE**
A partir de 14h – 019/69.81.16 – 0495/77.71.45
- 2/06** • **SPECTACLE "MADAME CHIPOTELÉE"**
pour les tout-petits de 18 mois à 3 ans
10h30 – Bibliothèque communale – Réservation au 019/512316
- 3/06** • **MARCHE POINT VERT ADEPS**
Au Carmel – de 7h30 à 17h30 – Lens Saint Remy – ASBL SPHERE – philippe.creten@gmail.com
- 3/06** • **BOURSE AUX JOUETS, VÊTEMENTS ET MATÉRIEL DE PUÉRICULTURE**
Ecole Saint Cœur de Marie – Rue de l'Aite 1 - Hannut – Inscription : bourse.eclica@outlook.be
- 3/06** • **BALADE GUIDÉE "DÉCOUVERTE DU SITE DE NATAGORA D'HOLLOGNE-SUR-GEER"**
Gratuit sur réservation au 0474/65 66 09 – enfant dès 5 an
Départ en bus au Carmel de Lens-St-Remy à 10h (organisation de l'asbl "Sphère")
- 6/06** • **LES PETITS MARCHÉS ARTISANAUX**
Grand Place – de 10h à 17h – 019/51 91 91 - Office du tourisme de Hannut – Hannut
- 8/06** • **EXPOSITION "ARTISTES DE CHEZ NOUS" - VERNISSAGE**
Maison de la Laïcité – rue Albert 1^{er} 112 – 19h30 (expo du 9/06 au 4/07)
www.maisonlaicitehannut.be
- 11/06** • **CONFÉRENCE : CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MIGRATION**
Salle de l'Académie, rue des Combattants 1 à Hannut – Prix : 8€ / Article 27
Réservations : 019/51.90.63
Possibilités d'abonnements pour les conférences de la saison prochaine – info : 019/51.90.63
- 13/06** • **"IL ÉTAIT UNE HISTOIRE..." pour les enfants de 4 à 7 ans**
15h – Bibliothèque communale
- Du **14/06** au **15/07** • **EVÈNEMENT PLAZA**
Grand'Place
- 20/06** • **"IL ÉTAIT UNE HISTOIRE..." pour les enfants de 6 mois à 3 ans**
16h – Bibliothèque communale
- 23/06** • **EXCURSION "AU CŒUR DU PARC NATIONAL DE L'EIFEL"**
Comité des Femmes prévoyantes socialistes de Hannut – M^{me} Gerstmans-Guillaume 019/630.601
- 23/06** • **BRADERIE ET FÊTE DE LA MUSIQUE**
Centre-ville
- 23/06** • **FANCY-FAIR ET SOUPER À L'ÉCOLE DE GRAND-HALLET**
à partir de 14h – 019/63.36.18 – 0495/77.71.45
- 23/06** • **AIKIMARATHON – HALL DES SPORTS**
A partir de 9h – Club d'aikido Satori – Hannut
- 23/06** • **BEAU VÉLO DE RAVEL**
Jean-Yves MERCENIER – 04/237.91.96 – j.y.mercenier@provincedeliege.be
- 24/06** • **FANCY-FAIR À L'ÉCOLE D'AVERNAS-LE-BAUDUIN**
à partir de 11h – 019/51.30.82 – 0475/69.64.49
- 27/06** • **FANCY-FAIR À L'ÉCOLE DE MERDORP**
à partir de 14h30
- 27/06** • **FANCY-FAIR DE L'ASBL L'EVEIL**
À partir de 13h30 jusque 18h – info : 019/65.55.05

Vous souhaitez également avoir une lisibilité pour vos évènements hannutois ? festivites@hannut.be

CARNET ROSE

Quelques bambins sont arrivés parmi nous :

Souliez	Tristan	Delahaye	Raphaël
Leruth	Camille	Choner	Tom
Vansilliette	Naël	Moens	Anaé
Bernard	Chloé	Van Leeuw	Ynaïa
Smits	Eleonora	Franssen	Jules
Van Cappellen	Jules		



Se sont unis par les liens du mariage :

Monsieur Yves Hodeige & Mademoiselle Léna Marique

Monsieur Luc Delnooz & Madame Dominique Vanderveken

Monsieur Angelo Spampinato & Mademoiselle Yasmine Pitschon

